

**Direction Eau et Assainissement
Service Etudes et Travaux Neufs**

Tél. : 05.62.24.29.29

Courriel : direction-eauassainissement@sicoval.fr

Mairie d'ODARS
16 Allée des Pyrénées
31450 ODARS

N/Réf : ETN/CR/AC/2025.0405

Objet : Modification du PLU

Monsieur le Maire,

Nous avons reçu votre projet concernant la modification n°1 du PLU de votre commune.

Concernant la desserte par les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, nous sommes en mesure de vous préciser les éléments suivants.

Concernant l'eau potable :

Concernant l'OAP sectorielle, le secteur « Pibrac » pourra être desservi par la conduite en D 100 mm présente sous la RD2. Une attention particulière doit être accordée à ce projet, car une canalisation de transport traverse la zone et une plantation d'arbres est prévue dans ce secteur. Il sera essentiel de réaliser un repérage précis et une étude approfondie pour garantir que le projet n'aura aucun impact sur la canalisation de transport.

Concernant le renforcement du tissu urbain, les projets de densification devront être étudiés au cas par cas en fonction de la situation et du nombre de logements. Une attention particulière devra être portée au projet concernant les parcelles n°565 et 566, situées rue Las Coulines, où une canalisation de transport traverse les parcelles. Il sera nécessaire de procéder à un repérage précis et à une étude approfondie dans le cadre de ce projet.

Concernant les eaux usées :

Le zonage d'assainissement validé le 07 octobre 2019 doit être annexé au PLU.

La station d'épuration intercommunale de Labège peut recevoir les projets d'urbanisation prévus à court et moyen terme par le PLU. Un projet d'extension de la station d'épuration de Labège est prévu par le schéma directeur d'assainissement du Sicoval et permettra de recevoir les projets prévus à plus long terme sur les 6 communes raccordées à cette station.

Concernant l'OAP sectorielle, le secteur « Pibrac » pourra être desservi par le réseau de collecte présent Rue Guy du Faur ou Route de Revel.

Concernant les OAP de densification, les secteurs pourront être desservis, mais une étude spécifique sur chaque zone sera nécessaire afin de s'assurer de la faisabilité de chaque projet.

Lors des projets de construction sur des secteurs en assainissement non collectif des études devront être réalisées à la parcelle pour s'assurer de la faisabilité d'un assainissement non collectif et évaluer l'impact du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierre LATTARD
Vice-Président, délégué à la politique
De l'eau

Copie : Service urbanisme du SICOVAL – Mme BACHELET

Tél. 05 62 24 02 02 | e-mail : info@sicoval.fr

Adresse postale : Communauté d'Agglomération du Sicoval - 110, rue Marco Polo - 31670 Labège

Accueil du public :

Siège du Sicoval - 110, rue Marco Polo - 31670 Labège

Centre de L'Astel - Parc d'activités de la Balme - 31450 Belberaud

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h (17h le vendredi)

TERRE CRÉATIVE
& SOLIDAIRE

www.sicoval.fr